

PRESENTATION DE L'OFFRE EMISE PAR LA SOCIETE EHD

L'offre émise par la société EHD, objet du présent document d'information synthétique, correspond à l'émission unique décidée lors de l'Assemblée Générale des associés le 14 septembre 2020.

Nature de l'offre	Souscription au capital en numéraire dans la limite d'un montant de 8 000 000 (huit millions) euro, entièrement libérée à la souscription
Montant maximum de l'émission	8 000 000 (huit millions) euro
Période de souscription	Du 4 novembre 2022 au 31 octobre 2023 Le statut de sociétaire est acquis à la dernière des dates suivantes : la libération du prix de souscription des parts concernées et la notification de la décision d'agrément par le Conseil d'Administration.
Visa AMF	Cette offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF
Souscripteurs concernés	Peut devenir sociétaire, toute personne physique majeure ou personne morale ayant un intérêt dans l'activité ou souhaitant contribuer au développement de la Société EHD. Toute personne souhaitant souscrire une part devra compléter le bulletin de souscription disponible via ce lien hypertexte . Les bulletins de souscription seront reçus dans l'ordre chronologique et traités selon le principe « premier arrivé, premier servi » (sous réserve d'un bulletin complet et régulier). La propriété des parts résulte de leur inscription en compte individuel au nom de l'Investisseur dans le registre des titres de la Société tenu à son siège social.
Montant minimum d'investissement	20 (vingt) euro, soit 1 (une) part sociale
Montant maximum d'investissement	<i>Non applicable</i>
Durée de placement recommandée	L'activité de la Société EHD vise à acquérir et réhabiliter des EHPAD ou des biens destinés à accueillir un public fragilisé par la perte d'autonomie ou l'isolement. Cette activité nécessite un engagement pérenne. La durée recommandée d'investissement est de 5 ans minimum.